

**Construction et exploitation d’un crématorium**

Article 107 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM107b

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant les activités de construction et d’exploitation d’un crématorium'?' assujetties à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l’article 22 de la Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2) ci-après appelée la LQE.

Le présent formulaire ne s’applique pas aux cas suivants :

* Pour la gestion des déchets biomédicaux, incluant le traitement par incinération de déchets anatomiques humains tels que définis à l’article 1 du *Règlement sur les déchets biomédicaux* (RLRQ, chapitre Q-2, r.12), auquel cas le formulaire d’activité ***AM237 – Gestion de déchets biomédicaux*** doit être utilisé.
* Si l’installation vise l’incinération de cadavres ou de parties d’animaux, l’activité correspond à une installation d’élimination de matières résiduelles et le formulaire d’activité ***AM67b – Installation d’incinération de matières résiduelles*** doit être rempli.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire. **Les réponses à fournir visent uniquement les activités décrites dans la portée de ce formulaire.**

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Références

Loi et règlements liés au présent formulaire

Site Web du Gouvernement du Québec – [Lois et règlements du ministère](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/lois-et-reglements), plus précisément :

* Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère (RLRQ, chapitre Q-2, r. 4.1) – ci-après appelé le RAA
* Règlement sur les halocarbures (RLRQ, chapitre Q-2, r. 29) – ci-après appelé le RH

Documents de soutien, guides et outils de référence

Site Web du ministère - [Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère (RAA),](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/atmosphere/raa.htm) plus précisément :

* Guide d’application du Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère

Site Web du ministère – [Normes et critères de qualité de l’atmosphère](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/criteres/index.htm), plus précisément :

* Guide de la modélisation de la dispersion atmosphérique
* Devis de modélisation de la dispersion atmosphérique

Site Web du ministère – [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (REAFIE)](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm), plus précisément :

* Guide de référence du REAFIE
* Cahier explicatif : le REAFIE – les cimetières, les crématoriums et les établissements d’hydrolyse alcaline

1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

R NR SO

Exemple :

* l’ajout d’un four crématoire qui augmente la capacité de l’installation.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard de la construction et l’exploitation d’un crématorium'?' (art. 29(3) REAFIE).

R NR SO

Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité** assujettie à une autorisation en vertu de l’article 22 de la LQE, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section **Impacts sur l’environnement** est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité
   1. Nature de l’activité

2.1.1 Décrivez l’activité de construction et d’exploitation du crématorium'?' concernée par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à fournir :

* le contexte;
* le territoire desservi;
* les matières admissibles pour incinération dans un crématorium (art. 126 RAA);
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Construction et aménagement du site

2.2.1 La demande concerne-t-elle uniquement l’exploitation de l’activité dans des installations déjà autorisées par la LQE (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

Les installations comprennent notamment les bâtiments, les infrastructures, les ouvrages et les aménagements.

Pour répondre oui, tous les aménagements et les constructions servant aux activités de la présente demande doivent être autorisés, avoir fait l’objet d’une déclaration de conformité ou être admissibles à une exemption, et ce, **sans modification et aux fins de l’activité concernée.**

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 2.3.

2.2.2 Fournissez les plans et devis'?' du crématorium'?' (art. 108 (2) REAFIE).

R NR SO

Exemples de renseignement à inclure aux plans et devis:

* la description détaillée des bâtiments, des infrastructures, des ouvrages et des aménagements à mettre en place ou à modifier aux fins de l’activité ;
* les zones d’intervention nécessitant une conception (ex. : les aires d’entreposage étanche , la salle d’introduction et les fours crématoires);
* les appareils et les équipements qui ont été conçus ou dimensionnés aux fins de l’activité;
* toute autre information pertinente.

Les plans et devis doivent permettre de localiser, les uns par rapport aux autres, tous les équipements ou appareils connexes faisant partie de l’installation d’incinération. Si les fiches techniques des équipements ou appareils sont disponibles, il est recommandé de les joindre à la présente demande afin d’en faciliter l’analyse.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

2.2.3 La demande concerne-t-elle uniquement la construction sans l’exploitation du crématorium'?' (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 2.5.

* 1. Description des équipements

2.3.1 Indiquez le nombre d’installations de crémation (four crématoire) concernée par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations.* |

2.3.2 Dans le tableau ci-dessous, décrivez chacun des fours crématoires (art. 17 al. 1(3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code d’identification du four crématoire  (comme identifié sur les plans) | Nom du manufacturier | Modèle | Capacité nominale d’alimentation de l’installation (kg/h) | Méthode d’alimentation | Nombre de chambres de combustion | Durée moyenne d’un cycle complet de crémation (h) |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | Continu  Discontinu | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | Continu  Discontinu | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | Continu  Discontinu | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.3.3 Dans le tableau ci-dessous, décrivez la chambre de combustion primaire pour chacune des installations de crémation (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code d’identification des chambres de combustion  (comme identifié sur les plans) | Volume de la chambre de combustion (m3) | Superficie utile (m²) | Bruleur | | Température minimale maintenue dans la chambre de combustion (°C) | Excès d’air (%) | Nombre de ventilateurs | Capacité maximale du ou des ventilateurs | |
| Primaire | Capacité maximale (kW) | Nom ou type de combustible utilisé | Débit (m3/h) | Pression (mmH2O) |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.3.4 Dans le tableau ci-dessous, décrivez la chambre ou les chambres de combustion secondaires pour chacune des installations de crémation (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code d’identification des chambres de combustion secondaire  (comme identifié sur les plans) | Volume de la chambre de combustion (m3) | Bruleur | | Température minimale maintenue dans la chambre de combustion (°C) | Temps de rétention minimale des gaz à l’intérieur de la chambre |
| Capacité maximale (kW) | Nom ou type de combustible utilisé |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.3.5 Dans le tableau ci-dessous, décrivez tout autre équipement ou appareil utilisé dans le processus d’incinération comme les équipements de broyage (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

Si les fiches techniques des équipements ou des appareils sont disponibles, il est recommandé de les joindre à la présente demande afin d’en faciliter l’analyse.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom de l’équipement ou de la machinerie | Activité ou procédé lié | Capacité ou taux de chacune des unités  Précisez l’unité de mesure. | Description de l’équipement  Le cas échéant, indiquez le nom du document et la section où retrouver l’information dans la fiche. | Mesures d’atténuation (le cas échéant)  (ex. : double paroi, bac de rétention, alarme, etc.) | Code d’identification sur le plan, s’il y a lieu |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.3.6 L’activité nécessite-t-elle l’installation et l’utilisation d’appareils de réfrigération ou de climatisation'?' (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.4.

2.3.7 Démontrez que les appareils de réfrigération ou de climatisation'?' installés ainsi que les réfrigérants utilisés respectent les exigences du *Règlement sur les halocarbures* (RH) (art. 17 al.1 (5) REAFIE)*.*

R NR SO

Exemples d’information à inclure :

* la puissance nominale des appareils de réfrigération ou de climatisation;
* le nom des produits réfrigérants et des familles de réfrigérant;
* la quantité de réfrigérant utilisée (en kg) annuellement;
* les potentiels de réchauffement planétaire (PRP) des réfrigérants utilisés;
* tout autre information permettant d’évaluer l’absence d’émission d’halocarbures précisée à l’article 5 du RH.

Notes :

* Le RH détaille les normes générales relatives aux sources d’émissions d’halocarbures, ainsi que les normes particulières aux appareils de réfrigération ou de climatisation. Les articles 5, 18 à 20, 21.2 et 27 du RH prévoit certaines exigences et interdictions qui s’appliquent à certains appareils de réfrigération ou de climatisation.
* Il est possible de trouver le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) des différents réfrigérants à l’annexe 1 du *Règlement sur les halocarbures* (RH).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.4.1 Décrivez les opérations d’exploitation du crématorium'?' concernées par la demande en précisant chacune des étapes (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à fournir :

* la réception et la préparation de la matière à incinérer;
* les aires d’entreposage des matières à incinérer et les systèmes de réfrigération;
* le processus de crémation;
* le broyage des cendres et des os, incluant les équipements utilisés;
* la gestion des résidus (régulateurs cardiaques, cendres, métaux, etc.);
* la désinfection et/ou nettoyage des lieux, appareils ou équipements;
* l’alimentation des fours crématoires;
* la commande des installations et la surveillance réalisée;
* tout autre étape ou procédé effectué dans le cadre de l’activité.

Si un schéma de procédé est disponible, il est recommandé de le joindre à la description afin de faciliter l’analyse de la demande. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.2 Indiquez la capacité quotidienne maximale du crématorium'?' (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.3 Fournissez une description technique du système de mesure en continu de la température des gaz installé à la sortie de la dernière chambre de combustion secondaire (art. 17 al. 1 (5) REAFIE et art. 128 RAA).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.4 Décrivez le mode de gestion et d’entreposage des résidus (ex. : régulateurs cardiaques, métaux, etc.) (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’information à inclure :

* la nature et la quantité de résidus;
* l’entreposage, le stockage, la valorisation ou l’élimination de ces matières;
* la disposition dans un site autorisé.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.5 Des produits chimiques sont-ils utilisés pour le nettoyage, la désinfection de l’installation de crémation (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.5.

2.4.6 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les produits chimiques utilisés pour l’exploitation du crématorium'?' (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Si les fiches de données de sécurité de produit (FDS) permettant de décrire la composition des produits sont disponibles, il est recommandé de les joindre à la présente demande afin d’en faciliter l’analyse.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Identification du produit chimique utilisé | But de l’utilisation  Le cas échéant, indiquez aussi le nom du document et la section où se trouve l’information dans la FDS. | Quantité maximale utilisée  Précisez les unités. | Capacité maximale d’entreposage  Précisez les unités. | Mode d’entreposage | Code d’identification de l’aire d’entreposage  (comme identifié sur les plans) |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.5.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des activités (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’étapes de réalisation des activités :

* la construction de bâtiments;
* l’installation des équipements;
* l’exploitation de l’activité;
* si connue, la date de fin de l’exploitation de l’activité.

Si l’information n’est pas disponible, fournissez une durée approximative des principales étapes de l’activité.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation | Date de début | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.5.2 Dans le tableau ci-dessous, indiquez l’horaire d’exploitation de l’installation de crémation (art. 17 al. 1 (1) et (2) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Horaire** | **Dimanche** | **Lundi** | **Mardi** | **Mercredi** | **Jeudi** | **Vendredi** | **Samedi** |
| Heure de début | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Heure de fin | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas (aucune exploitation) |

1. Localisation des activités
   1. Plan de localisation et données géospatiales

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

R NR SO

* toutes les zones d’intervention :
* les bâtiments,
* les aires d’entreposage,
* les fours crématoires, etc.;
* les points de mesure ou d’échantillonnage.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

3.1.2 Fournissez les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

R NR SO

* les points de rejets (ex. : cheminées);
* les points de mesure ou d’échantillonnage .

Les données peuvent être fournies selon l’une ou l’autre des méthodes suivantes :

* un fichier dans un des formats acceptés : KML, GPX ou Shapefile (incluant SHP, SHX, DBF et PRJ); ou
* les coordonnées géographiques en degrés décimaux conformes au système géodésique NAD83, ayant au moins six chiffres après la virgule (ex. : 45,657812).

Notez que les éléments cités ci-dessus doivent être indiqués sur le plan de localisation et que les informations indiquées sur le plan ont préséance sur les données géospatiales. Les informations fournies doivent avoir une précision de 5 mètres ou moins. 

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impacts

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impacts », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités concernées par la demande présentée.

Les formulaires d’impacts applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c – Identification des activités et des impacts du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impacts et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impacts par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impacts à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impacts que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Bruit

4.1.1 Les activités de construction et d’exploitation d’un crématorium'?' sont-elles susceptibles de générer du bruit pouvant causer des nuisances (art. 18 REAFIE)?

R NR SO

Exemples de source de bruit à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18a – Bruit*** :

* les opérations de crémation;
* l’utilisation d’équipement bruyant comme les ventilateurs.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.2.

4.1.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18a – Bruit* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18a – Bruit*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets atmosphériques

4.2.1 Les activités de construction et d’exploitation d’un crématorium'?' sont susceptible de générer des rejets dans l’atmosphère'?'. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18c – Rejets atmosphériques* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de source d’émissions atmosphériques à déclarer dans ce formulaire :

* les odeurs générées par l’exploitation;
* les émissions de substances toxiques comme le mercure en provenance d’amalgames dentaires au plomb, certains métaux contenus dans les prothèses et stimulateurs cardiaques;
* les contaminants'?' volatiles rejetés lors de la crémation des corps;
* le rejet de particules dans l’atmosphère.

**Exigences règlementaires**

Le RAA établit certaines normes d’émission de particules et de gaz, d’opacité des émissions, de qualité de l’atmosphère de même que des mesures de suivi, de surveillance et de contrôle.

L’installation de crémation ne doit pas émettre dans l’atmosphère des particules au-delà de la valeur limite de 70 mg/m3R (art. 125 RAA).

L’article 129 du RAA prévoit qu’un échantillonnage à la source des gaz émis dans l’atmosphère, pour le calcul de la concentration en particules, doit être réalisé dans un délai maximal d’un an à compter de la date de mise en exploitation et au moins une fois tous les 5 ans par la suite. Notez également que l’article 5 du RAA exige que les données inscrites dans un registre et les données enregistrées en continu, comme la température de la dernière chambre, soient conservées par l’exploitant pendant une période minimale de 5 ans (art. 128 du RAA).

Consultez ces articles du RAA pour connaitre les exigences applicables aux crématoriums et démontrez, en remplissant le formulaire d’impact, que les exigences règlementaires sont respectées.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18c****–* ***Rejets atmosphériques*** dans le cadre de la présente demande. |

4.2.2 Fournissez une modélisation de la dispersion des émissions atmosphériques conforme aux exigences de l’annexe H du RAA (art. 108 (2)b REAFIE).

R NR SO

Notez qu’il est préférable de présenter au ministère un devis de modélisation préalablement au dépôt de la demande.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

4.2.3 Fournissez les informations permettant de confirmer le respect des articles 108, 110, le deuxième alinéa de 125 et l’article 128 du RAA (art. 17 al. 1 (5) REAFIE).

R NR SO

Les exigences visées par ces articles sont les suivantes:

* aucune matière à incinérer n’est introduite dans la chambre de combustion primaire pendant la période de préchauffage de la dernière chambre de combustion secondaire (art. 110 et 125 al. 2 RAA);
* la température de la dernière chambre de combustion secondaire est maintenue à un minimum de 1 000 °C pendant une période d’au moins 15 minutes consécutives avant d’entamer l’ignition des matières à incinérer dans la chambre de combustion primaire (110 et 125 al. 2 RAA);
* les gaz de combustion de la matière sont portés à une température supérieure à 1 000 °C pendant au moins une seconde dans la dernière chambre de combustion secondaire (art. 108 et 125 al. 2 RAA);
* la dernière chambre de combustion secondaire est munie, à sa sortie, d’un système qui mesure et enregistre en continu la température des gaz (art. 128 RAA).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Autres impacts environnementaux

4.3.1 Les activités de construction et d’exploitation d’un crématorium'?' sont susceptibles de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts AM18e – Autres impacts environnementaux et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples d’autres impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante;
* les impacts sociaux, incluant la consultation autochtone.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

1. Informations complémentaires

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser la demande.

* 1. Autre information

5.1.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter votre demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* des exemples de projets semblables déjà réalisés;
* un rapport géotechnique ou de forage;
* des photographies d’état des lieux;
* un programme d’entretien et d’inspection des ouvrages.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

6.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

6.2 Joignez un formulaire de déclaration *AM16d – Déclaration du professionnel ou autre personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**appareil de réfrigération ou de climatisation :** un système ou une installation de réfrigération ou de climatisation, un appareil de congélation, une thermopompe ou un déshumidificateur (art. 3 RH).

**atmosphère** : air ambiant qui entoure la terre, à l’exclusion de l’air qui se trouve à l’intérieur d’une construction ou d’un espace souterrain (art. 1 LQE).

**contaminant** : une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**crématorium**: toute installation aménagée dans le but de brûler des cadavres ou des restes humains, y compris des enfants mort-nés, afin de les réduire en cendres (art. 124 RAA).

**environnement :** l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**plans et devis** : documents d’ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE).

**professionnel** : professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).